

COMMUNE DE SANTENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 25 FEVRIER 2010 Salle du Conseil Municipal à 20 h 30

PRESIDENT : Monsieur TUDELA Henri.

SECRETAIRE de SEANCE : M. Guillaume UNY.

PRESENTS : Mme BLONDAN Véronique, Mme CHAPELLE Yvette, Mme POULIN Annick, M. COULON Serge, M. GIRARDIN Jacques, M. JOLY Michel, M. LEGROS Samuel, M. LEQUIN Antoine, M. MENAGE Michel, M. MARGUIN Michel, M. TUDELA Henri, M. UNY Guillaume.

EXCUSES : Mme OLIVIER Rachel, M. MILLARD Eric

ABSENTS : -

POUVOIRS : M. MILLARD Eric à M. TUDELA Henri.

DATE de la CONVOCATION : 15/02/2010

DATE de l’AFFICHAGE : 15/02/2010

Lecture du compte rendu de la séance du 19 janvier 2010 par Guillaume UNY. Le compte rendu n'appelle pas d'observations.

• COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :

Suite à la délégation attribuée au Maire afin de passer des marchés publics à procédure adaptée jusqu'à 45 000 €, il est nécessaire de présenter au conseil municipal les décisions prises :

- Décision du 26 janvier 2010 : Marché public à procédure adaptée pour l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et la réalisation du diagnostic des établissements recevant du public (ERP) attribué à SOCOTEC Agence de Dijon 1 rue Louis de Broglie 21000 DIJON pour un montant de 4 500,00 € HT.

DELIBERATIONS

• SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2010 :

Après examen par la commission Finances réunie le 9 février 2010, il est proposé aux membres du Conseil le vote des subventions suivantes :

	Vote 2010
ADMR	450,00
AFM (Téléthon)	310,00
Amis du Vieux Santenay	510,00
Ass Amis de l'accueil de nuit	200,00
Association Contraste	510,00
Association des aveugles	40,00
Association Famille Rurale	1 400,00
Ass Vignes d'Or	510,00
Bleuets de France	40,00
Centre Leclerc Dijon	110,00
Club de l'amitié	2 300,00
Comité des Fêtes	45 000,00
Comité FNACA	145,00
Donneurs de sang Chagny	110,00
Office du Tourisme	12 000,00
Prévention Routière	40,00
Société de Boules	550,00
Société de Chasse	510,00
Société de Pêche	510,00
Souvenir Français	305,00
Syndicat viticole	815,00
Tennis Club	550,00
Restaurants du Coeur	200,00
Beaune Monnot Triathlon	1 000,00
Coopérative scolaire	2 500,00
CFA BTP du Bâtiment « Antoine Rosati »	100,00
ADAPEI 21	40,00
TOTAL	70 755,00

Mme Véronique BLONDAN, en qualité de Présidente du Comité des Fêtes ne prend pas part au vote.

M. Serge COULON, en qualité de Président de la Société de Boules ne prend pas part au vote.

M. Samuel LEGROS en qualité de Président de la Société de Pêche ne prend pas part au vote.

M. Eric MILLARD en qualité de Président de Beaune Monnot Triathlon ne prend pas part au vote.

- Votants : 9
- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le vote des subventions aux associations au titre de l'année 2010, d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec les organismes percevant une subvention supérieure à 23 000 € et une convention avec la coopérative scolaire.

- **CONVENTION ACCORD LOCAL « ACTES » (TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE) - AUTORISATION DE SIGNATURE :**

Le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités territoriales a mis en place le dispositif ACTES, qui permet aux collectivités de transmettre via Internet leurs actes juridiques au contrôle de légalité. Ce dispositif est désormais pleinement opérationnel et ouvert à toutes les collectivités volontaires.

Il permet de rendre les actes exécutoires dans les plus brefs délais, renforçant ainsi le pouvoir politique et la sécurité juridique de la collectivité comme des citoyens, mais aussi d'économiser le denier public et le temps des agents publics.

L'utilisation de ce dispositif est conditionnée à la signature d'une convention dite « accord local ACTES » ayant notamment pour objectif de désigner le Tiers de Transmission sécurisé utilisé par la collectivité et le type d'actes qui seront télétransmis, ainsi que des interlocuteurs de support mutuel entre la collectivité et les services de l'Etat.

Le GIP e-bourgogne a développé sur sa plateforme un service nommé « e-parapheur Actes » qui permet de gérer les différents actes juridiques de la collectivité et comporte un Tiers de Télétransmission sécurisé conforme au cahier des charges du dispositif ACTES.

Considérant que la collectivité a adhéré au GIP e-bourgogne et peut donc utiliser sans surcoût ce service (l'utilisation illimitée des services et la formation des utilisateurs étant comprise dans la cotisation annuelle),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'autoriser le Maire à signer la convention dite « accord local ACTES » avec les services de l'Etat pour télétransmettre les actes de la collectivité au contrôle de légalité.

- **BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE SARL LE FILET MIGNON - DEMANDE DE REVISION DE LOYER :**

Suite au courrier de la SARL Le Filet Mignon en date du 18 janvier 2010 afin de solliciter le prolongement du loyer à un euro annuel jusqu'au 1^{er} janvier 2012 afin de permettre le remboursement d'emprunts, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la révision ou non du loyer du 15 juillet 2010 au 31 décembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'approuver la révision du loyer du bail commercial avec la SARL Le Filet Mignon en prévoyant que pour la période du 15 juillet 2010 au 14 juillet 2011 que le bail sera consenti mensuellement moyennant l'euro symbolique, soit un loyer annuel de 12 €; d'approuver le document nécessaire à la modification des termes du bail commercial par la commune de Santenay au profit de la SARL Le Filet Mignon du 29 juillet 2008 en révisant la clause « Loyer »; d'autoriser M. le Maire à signer tout document modificatif au bail commercial nécessaire à l'application de cette modification.

- **SICECO – TRAVAUX DE DISSIMULATION RUE DU PAQUIER DU HAUT - VALIDATION DE LA CLE DE REPARTITION DES COUTS :**

La commune de Santenay a réalisé des travaux d'aménagement des bassins versants du Terron et de la Peuraine. Sur une partie des travaux, les réseaux électriques BT « basse tension » sont présents. La commune souhaite procéder lors de travaux à la dissimulation des réseaux.

Le présent dossier concerne la dissimulation BT rue du Paquier du Haut qui représente une longueur de travaux électriques et téléphoniques conjoints de 270 ml.

Après étude des financements, les dépenses restant à la charge de la commune s'élèvent à 80 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de valider la clé de répartition concernant la dissimulation BT rue du Paquier du Haut pour un montant estimatif restant à la charge de la commune de quatre vingt mille euros (80 000 euros), de valider les étapes successives du dossier tel qu'elles sont présentées par le courrier du SICECO en date du 20 janvier 2010.

QUESTIONS DIVERSES :

Néant

INFORMATIONS:

- L'avis du conseil municipal est sollicité pour savoir si le contrat de location du panneau d'information à l'entrée de Santenay est à renouveler. Le contrat se termine fin juin 2010. Etant donné que le Mille Club devrait être démoli, il n'y aura plus d'électricité pour alimenter le panneau. Le conseil émet un avis favorable à la résiliation du contrat.
- M. le Maire informe de la visite d'un représentant d'Orvitis concernant le projet d'aménagement du terrain situé section AC n°96.
- M. le Maire présente les remerciements de « CMH Vivra » et de l'association Amis et Timouns de la NLL pour les enfants en Haïti pour les subventions attribuées. Remerciements des Restaurants du Cœur pour le don de friandises.
- M. le Maire informe que La Poste a sollicité un rendez-vous.
- Information sur le problème rencontré avec un viticulteur dans le site classé des Trois Croix au lieu dit « Clos Rousseau ».
- Concernant le projet du centre thermal et la procédure de délégation de service public, une rencontre a eu lieu le 2 février 2010 avec Maître Granjon, ADAMAS, chargé d'accompagner la commune dans ce dossier.
- Information d'une réunion avec le SDIS le 2 mars prochain à 14 h 30.
- Dans le cadre du marché de réhabilitation de deux logements communaux, les plis ont été ouverts. Actuellement, l'architecte analyse les offres.
- Afin de préparer le budget 2010, une priorité des travaux de voirie est nécessaire.
- Présentation de la maquette du prochain bulletin municipal.

Fin de séance à 22 h 40.